

N° 2023 /101

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et de R411-1 à R411-32 ;
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu le règlement de voirie communal approuvée par la délibération n°2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;
Vu la demande de Eiffage Energie 11 rue du Pré Meunier, Zone Artisanale du Courneau 33610 Canéjan.

ARRETE**ARTICLE 1**

La Société EIFFAGE ENERGIE ENEDIS est autorisée à effectuer des travaux d'extension BT, pose de câbles BT, route de Fargues 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu à partir du 3 juillet 2023 jusqu'au 05 juillet 2023.

ARTICLE 3

Pendant toute la durée des travaux en demi chaussée la circulation se fera en alternat par feux tricolores de chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

ARTICLE 4

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'entreprise et **conformes à la réglementation en vigueur**. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, etc...).

ARTICLE 5

Les véhicules, engins, matériels et dispositifs utilisés ou mis en œuvre pour les besoins du chantier devront être adaptés à l'ensemble des contraintes en matière d'hygiène, sécurité et circulation sur la voie publique.

ARTICLE 6

Un délai de garantie de 12 mois sera appliqué sur ces travaux.

ARTICLE 7

A la demande de l'entreprise, une réception des travaux sera faite contradictoirement entre l'entreprise et les services techniques de la commune.

ARTICLE 8

Le délai de garantie démarre à compter de la date de réception des travaux.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.
EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE ZA, 11 rue du Pré Meunier 33610 Canéjan.

Le 26 juin 2023

Le Maire,



Thierry GENETAY